

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93.603 DU 7 DECEMBRE 1993
(/) SECRET N° 93.603 /MFPRA/DGFP/IGCA
Portant versement reclassement et no-
mination de Monsieur DJOLO (Charles),
Attaché des SAF des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des services
Administratifs et Financiers -SAF-
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 031/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E
(Actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son article
article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui
concerne les contributions directe, l'enregistrement et le trésor
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10,
13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements des révisions des si-
tuations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des interims des Ministres ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

.../...

NB
(/u l'arrêté n° 3949/MTSSRH/DGFP/DGCA/SAV du 28 Décembre 1991 portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1990 de certains Fonctionnaires des cadres de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en tête : MFOURGA Alphonse;

(/u l'Arrêté N° 1876/MJTFF/DGFP/DGPCA/SSC. du 19 Août 1992 autorisant Monsieur DJOLO Charles, Attaché des SAF de 1er échelon à suivre un stage de Formation en administration fiscale en France (Régularisation);

(/u la lettre n° 1001/DGI du 1er Octobre 1992 du Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances et du Budget, transmettant le dossier de l'intéressé;

II) E C R E T E :

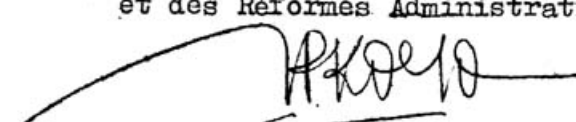
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des Décrets n°s 71/247 du 26 Avril 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés Monsieur DJOLO (Charles), Attaché des SAF de 4ème échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées "Administration Fiscale" obtenu à l'Université de PARIS IX DAUPHINE en France, est versé dans les Cadres des Contributions Directes, reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts de 2ème échelon, indice 890 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la Solde que de l'ancienneté pour compter du 3 Décembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout au besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Décembre 1993

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper K O Y O.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DLC ... 3
- DGFP/DLC ... 1
- D. G. B. ... 2
- D.G.C.F..... 2
- MEF/DPAA ... 2
- DOSSIER 3
- INTERESSEE.. 1
- SGG/BC..... 2

X